

Lettre d'information DOC-MOEL

N°51 – octobre 2021

À la Une

Publications et pilons



■ Nouvelles publications

- Parcours « Les métiers du sport ».
- Parcours « Les métiers du commerce, du marketing et de la publicité ».

■ Onisep.fr

- Nouvel article compilant tous les quiz :
<https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Les-quiz-de-l-Onisep>.
- Suppression des vidéos « Ce sera moi »
<https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Ce-sera-moi/>.

• Nouveaux moteurs Onisep.fr

Les moteurs évoluent régulièrement depuis cet été. Signalons en particulier l'apparition de 2 nouveaux boutons en page d'accueil :

- « recherche avancée » permettant d'accéder plus facilement à la recherche métier, formation et établissement ;
- « recherche géographique » offrant des recherches plus spécifiques : Quoi / où (accessible aussi via « recherche géolocalisée » dans le menu droit de la page d'accueil), Enseignements de spécialité du bac GT, Langues au collège, Structures handicap et Lieux d'information (le bouton « Trouver un CIO » a été renommé et il est dorénavant possible de trier par type de structure SCUIO, ML, MDPH...).

D'autres nouveautés et évolutions sont en cours, à suivre dans la prochaine lettre d'info.

Instruction en famille



Dans le cadre de la **loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la scolarisation de tous les enfants dans un établissement scolaire devient obligatoire à la rentrée 2022 et l'instruction d'un enfant en famille dérogatoire**. L'école à la maison sera soumise à autorisation (et non plus seulement à déclaration) et accordée uniquement pour quatre motifs :

- état de santé ou handicap de l'enfant ;
- pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;
- itinérance de la famille ;
- situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de la capacité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant à assurer l'instruction en famille dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans ce cas, la demande d'autorisation comporte une présentation écrite du projet éducatif, l'engagement d'assurer cette instruction majoritairement en langue française ainsi que les pièces justifiant de la capacité à assurer l'instruction en famille.
Cf. modèle « Instruction dans la famille instruction à domicile »

D'autres mesures sont prévues par la loi. À suivre dans une prochaine lettre d'info.



■ Réforme des sections internationales

Les sections internationales sont désormais dénommées **classes menant au BFI baccalauréat français international**, nouvelle appellation de l'option internationale du bac.

Les lycéens des sections internationales préparent l'**option internationale du bac (OIB) du bac général**, jusqu'à la session 2023.

À compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du bac (OIB) évolue et devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de 1re de la voie générale qui s'engageront dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la 1re session de l'examen BFI en 2024.

Les modalités d'organisation des sections internationales de classe de 2de et des classes de 1re et terminale menant au bac français international (BFI) sont fixées par l'arrêté du 6 août 2021.

Cf. modèle « *Section internationale (collège lycée)* ».

■ Ajustements des épreuves du bac



- **Nouvelle infographie** sur la répartition des notes disponible sur

<https://www.education.gouv.fr/comment-calculer-votre-note-au-baccalaureat-325511>. Sur cette page, le ministère propose également des tableaux téléchargeables permettant de **calculer sa note au bac**. Ces documents sont disponibles sur le classeur **MOEL**.

- En complément de la note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022, un guide pour l'évaluation est publié par le ministère. Il expose à la fois des principes communs, des préconisations par discipline et par spécialité ainsi que des préconisations pour le pilotage général de l'évaluation.

■ Calendrier des épreuves du bac général, technologique et professionnel et pré-calendrier Parcoursup 2022

Résultats du bac : 5 juillet 2022.

La plateforme Parcoursup :

- ouvre le 21 décembre 2021 avec l'offre de formation pour la rentrée 2022 ;
- formulation des vœux du 20 janvier au 29 mars 2022 ;
- date limite pour compléter les dossiers et confirmer les vœux : 7 avril ;
- phase principale du 2 juin au 15 juillet 2022 ;
- procédure complémentaire du 23 juin au 16 septembre 2022.

Cf. **modèles « Parcoursup 2022 (renvoi court sur plateforme et SAIO) »** et « *Dates des épreuves du bac général technologique professionnel / date des résultats du bac* »
Cf. le calendrier bac / Parcoursup dans le classeur **Moel**

■ Le **bilan de la session 2021 de Parcoursup** et le sondage IPSOS auprès d'un panel de candidats sont disponibles [ici](#).

■ Le calendrier **Parcoursup Nouvelle-Calédonie 2021 (rentrée de février 2022)** a été adapté du fait de la crise sanitaire. Voir le site spécifique <https://www.parcoursup-nouvelle-caledonie.fr/> et le modèle « *Parcoursup Nouvelle-Calédonie session 2021 - 2022 (rentrée en février 2022)* ».

Enseignement supérieur



■ Démographie des enseignants-chercheurs

« De 2020 à 2028, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmentent de 67 %, notamment en sciences (+119 %) », [Note Flash SIES n° 16](#) – juillet 2021.

■ Césure sous forme de stage

A compter de l'année universitaire 2021-2022, dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (article 37), la césure peut également s'effectuer sous forme de stage. La mise en œuvre est précisée par le décret n°[2021-1154](#) du 3 septembre 2021.

Cf. modèle « Période de césure dans l'enseignement supérieur ».

■ Réingénierie du Diplôme national d'œnologue

De niveau 7 (bac+5), le diplôme national d'œnologue (DNO) rénové se prépare en 2 ans à l'université ou en écoles d'ingénieurs. Il est nécessaire pour exercer le métier. A compter de l'année 2022-2023, l'obtention du DNO confèrera le grade de master. L'admission en DNO est sélective (sur dossier et éventuellement entretien de motivation) et accessible aux étudiants justifiant d'une licence (bac+3) dans les domaines des sciences biologiques, chimiques, biochimiques, agronomiques ou tout autre diplôme équivalent à 180 ECTS dans les mêmes domaines. Les candidats ne disposant pas des diplômes requis peuvent être admis sur validation des acquis de l'expérience. D'autres types de validations sont par ailleurs envisageables.

Paramédical et social



■ Le diplôme d'Etat de **masseur-kinésithérapeute** délivré à compter de juin 2021 confère le grade de master (décret n°[2021-1085](#) du 13 août 2021). Précisions à suivre dans une prochaine lettre.

■ Réingénierie du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social DEAES

Créé en 2016, le diplôme était composé d'un socle commun et de 3 spécialités. En raison d'un déséquilibre observé entre les secteurs choisis par les candidats mais aussi dans un souci de lisibilité pour les employeurs, le DEAES devient un diplôme unique à compter de septembre 2021 (fusion des trois spécialités). Le diplôme est désormais organisé en 5 blocs de compétences. Le volume de la formation théorique est augmenté. Par ailleurs, la procédure d'admission est modifiée : l'épreuve écrite d'admissibilité est remplacée par une admission sur dossier, assortie d'un oral d'admission pour les candidats retenus.



Apprentissage

État des lieux
de la collecte
apprentissage



Etat de la collecte apprentissage

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a transformé le paysage de l'apprentissage à différents niveaux, et notamment celui de l'activité de collecte et de diffusion de l'offre de formation par apprentissage. En lien avec la mission interministérielle pour l'apprentissage confiée à M. Guillaume Houzel, les Carif-Oref et leur réseau ont été mandatés pour assurer ce travail de collecte de l'offre.

Cette mission a été consolidée par le décret du 22 juin 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/6/22/MTRD2018696D/jo/texte>, les inscrivant dans le code du travail.

Ce décret, en plus de préciser les missions-socles de service public des Carif-oref, vise également à homogénéiser l'activité des structures et reconnaît le réseau des centres

d'animation, de ressources et d'information sur la formation-observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (RCO). Il conforte ainsi leur position institutionnelle. En juillet 2021, le réseau des Carif-Oref a publié un Etat des lieux de la collecte apprentissage : <https://reseau.intercariforef.org/sites/default/files/fichiers/2021-07/Reseau-Carif-Oref-Etat-des-lieux-collecte-apprentissage.pdf>. Les données collectées alimentent Parcoursup, Affelnet ainsi que les systèmes d'information du service public de l'emploi (La bonne alternance, Le portail de l'alternance).
Cf. la lettre d'info n° 49 de juillet 2021

Formation continue



Etudes de la DARES sur les caractéristiques principales des embauches en **contrat de professionnalisation de 2005 à 2020** : [Le contrat de professionnalisation | Dares \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr). Si le nombre de contrats de professionnalisation a fortement chuté en 2020, du fait de la crise sanitaire et des aides à l'embauche en apprentissage, en mars 2021, le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation enregistrés depuis le début de l'année était en hausse de 15,9 % par rapport à 2020 d'après le tableau de bord des politiques de l'emploi publié en juin 2021.

Rapport 2020 de la médiatrice



Le [rapport 2020 de la médiatrice](#) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur « **Favoriser le bien-être pour la réussite de chacun** » a été publié en juillet 2021. En raison notamment de la crise sanitaire, le nombre de saisines a augmenté de 18 % en un an, avec plus de 19 000 demandes. Outre les saisines liées à la situation des personnels (affectations, mutations...) qui représentent 20 % des demandes, les principaux sujets traités par les médiateurs concernent les usagers du système éducatif et portent sur l'affectation au collège et au lycée, l'admission en master (+ 120 %), les examens et concours (+ 92 % en un an, en raison de nombreuses demandes sur les évaluations en cours de formation, la mise en place du contrôle continu, la réforme de certains examens et les aménagements liés à la situation sanitaire (changements de modalités, de dates...)...) ainsi que les aides sociales.

Zoom sur les sujets relatifs à l'orientation

- **Parcoursup** : la médiatrice accorde un satisfecit à Parcoursup.
- **Affelnet** : la médiatrice formule diverses recommandations comme par exemple présenter aux familles de manière plus transparente le fonctionnement ; prévoir des solutions pour remédier à la fermeture des services pendant l'été et répondre aux angoisses des familles, en organisant, par exemple, une permanence ou en mettant en place un numéro vert à l'instar de ce qui existe avec la plateforme Parcoursup ; prévoir un accompagnement des personnels affectés dans les services Vie de l'élève des DSDEN et des rectorats et mettre en place les moyens et emplois nécessaires pour limiter l'instabilité très importante des personnels pouvant nuire à la continuité du service.
- **Choix des enseignements de spécialité du bac** : poursuivre l'effort d'information des familles sur les liens existants entre choix de spécialités et poursuite d'études dans le supérieur, en portant à leur connaissance les documents d'orientation publiés à cet effet sur Eduscol et via les guides de l'Onisep. Ce défaut d'information a poussé certains élèves à vouloir changer de spécialité à mi-parcours, ce qui a entraîné d'autres difficultés (notamment pour l'inscription aux examens). La possibilité de suivre un enseignement non proposé à distance ou dans un autre établissement semble rarement accordée, pour des raisons matérielles.

- **Redoublement de droit en cas d'échec à l'examen** : la médiatrice préconise de réserver un nombre suffisant de places dans les classes de terminale ou de BTS des lycées pour permettre l'application du droit au redoublement.
- **L'admission en master** : parmi les recommandations : réfléchir à la création d'un portail sur le modèle de celui de Parcoursup, harmoniser le calendrier de campagne de recrutement en master des universités, publier un état des capacités d'accueil de la formation régulièrement actualisé, clarifier et mieux expliquer aux étudiants qui préparent une licence ce que signifie le droit à poursuite d'études, informer les étudiants de l'existence d'autres formations ouvertes aux titulaires de la licence...
- **Les aides et le logement** : la médiatrice recommande de poursuivre l'effort de communication auprès des étudiants sur les différentes aides proposées ; de mieux diffuser l'information sur les logements disponibles ; d'accélérer le recrutement des travailleurs sociaux afin que tous les supports créés puissent être pourvus et de prévoir des conditions de recrutement plus attractives (notamment des CDI) ; de développer le réseau des référents formés sur les aides sociales aux étudiants ; de reconduire certains dispositifs mis en place en 2020 dans le cadre de la crise ;
- **Examens** : la médiatrice salue l'investissement exceptionnel des équipes chargées de la gestion des examens et concours dans les académies et formule diverses recommandations parmi lesquelles : simplifier la procédure d'inscription aux examens et prévoir une marge de souplesse, notamment en période de crise (sanitaire ou sociale) pour réparer les erreurs d'inscription aux examens des candidats.
Particulièrement pour les élèves inscrits au CNED et/ou les candidats résidant dans les collectivités d'outre-mer ou à l'étranger : la médiatrice préconise que le Cned devienne établissement d'inscription aux examens pour ses élèves et puisse procéder à leur inscription dans les différentes DEC ; de développer les possibilités d'organiser des épreuves par visio-conférence ; de développer la mise en place de solutions sécurisées de contrôle à distance (proctoring) ; d'accélérer les travaux portant sur l'interopérabilité des systèmes d'information entre le ministère et le Cned de sorte que l'ensemble des élèves du Cned bénéficie d'un identifiant national de l'élève (INE) et d'un livret scolaire numérique (LSL) ; de poursuivre la réflexion engagée sur l'évaluation tant orale qu'écrite, en situation de scolarisation à distance...

Europe



- « **Les aides aux étudiants et frais de scolarité - Allemagne - Danemark - Espagne - Royaume-Uni – Suède** », [Étude de législation comparée n° 294](#) - 17 août 2021 – Sénat.
- **Equivalences entre les diplômes et certifications professionnelles français et cadre européen des certifications CEC**
Afin de permettre aux employeurs et aux actifs de comparer les certifications entre les pays, et ainsi faciliter les démarches de mobilité professionnelle au sein de l'Union européenne, chaque pays européen intègre son cadre national de certifications (CNC) dans une plateforme centrale : le cadre européen des certifications CEC.
Dans cet objectif, un [rapport de référencement](#) a été présenté le 23 février 2021 à la Commission européenne par France Compétences. Ce rapport détaille notamment les évolutions intervenues dans les champs de l'éducation et de l'enseignement supérieur au cours des dix dernières années. Il établit ensuite une équivalence avec le cadre européen.
- « **L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030** », [Note d'Information n° 21.25](#), mai 2021. À ce stade, le résultat moyen des 27 membres de l'Union européenne est en retard sur chacune des cibles et, au vu des

résultats disponibles, les objectifs sur les compétences des élèves paraissent particulièrement ambitieux. En comparaison avec les résultats des pays de l'Union, la France présente davantage de jeunes enfants en éducation, moins de sorties précoces de formation et un accès plus élevé à des diplômes du supérieur. Elle a par ailleurs déjà dépassé les cibles collectives dans ces domaines. Toutefois, en matière de littératie, la France, comme la quasi-majorité des pays européens, est loin derrière l'objectif commun pour 2030.

Venir en France



- Ce sont désormais **65 pays** qui sont connectés à l'application **Etudes en France (Eef)**, **parmi lesquels le Royaume-Uni**.

Les Britanniques sont dorénavant dans la situation des ressortissants hors UE : demande d'admission préalable DAP pour une inscription en L1, services pré-consulaires pour les demandes de visas.

- **Erratum** concernant la précédente lettre :
 - DAP dossier blanc et vert : la date de réponse des établissements est fixée au 31 mars.
 - Le **TCF** doit être passé au plus tard le 6 janvier 2022 à l'étranger (et non pas le 8 janvier) et le 12 janvier 2022 en France.

eptica Modèles

Modifications



- Modèle « Année de césure / année sabbatique post bac » remplacé par « **Année sabbatique post bac** ». Voir les modèles « Période de césure dans l'enseignement supérieur » et « Parcoursup (césure) » pour plus d'infos sur la césure.
- Fusion des modèles « Dispositifs d'aide et de soutien au collège », « Difficultés scolaires en 5e / 4e : quelles solutions » et « Accompagnement personnalisé au collège et dispositif devoirs faits » dans l'unique modèle « **Difficultés scolaires au collège : quelles solutions** ».
- Modèle « **Ostéopathe** » mis à jour suite aux décisions d'agrément provisoire.

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur [OnisepDoc](https://onisep.fr).